

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 12 FEVRIER 2024 A 19 H 30

Etaient présents : FRANCKE Stéphane, Maire, PICOTIN Gaëtan, BOUCKENOOGHE Céline, BEUN Régis, GERVOIS Nicolas, adjoints ; BONNET Dominique, TROLET Cédric, DEQUIDT Pascal, DEVEY Elodie, POILLON Jean-Claude, PRUVOST Sonia, VANHERSEL Valérie, VANOOSTEN Laurence, HAVET Pierre-André, conseillers municipaux.

Etaient excusées : LOONES Sylvie a donné pouvoir à BOUCKENOOGHE Céline, ACTHREGALLE Caroline a donné pouvoir à PICOTIN Gaëtan, CICHY Claire a donné pouvoir à DEVEY Elodie.

Etait absente : GOCYK Béatrice

Secrétaire de séance : TROLET Cédric

ORDRE DU JOUR

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

POINTS FINANCIERS

1/ SIDEN-SIAN – Contribution 2024 pour la compétence DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

Conformément à la délibération du comité syndical du 14 décembre 2023, la cotisation 2024 pour la commune d'Herzeele s'élève à 8 385.00 €, définie par le nombre d'habitants connu au 1^{er} janvier 2023, soit 1 677 habitants x 5 €. Le comité syndical a décidé de mettre en place la fiscalisation de cette contribution mais la commune a la possibilité de la refuser et de faire le choix d'un financement par une inscription au budget primitif.

Le conseil municipal vote à l'unanimité en faveur de la fiscalisation.

2/ SIECF Territoire d'Energie Flandre – Contribution 2024

Par délibération en date du 20 novembre 2023, le comité syndical du SIECF Territoire d'Energie Flandre a décidé de fixer les cotisations 2024 comme suit :

Compétence	Montant pour 2024	Modalités de perception
Electricité	4.10 €/habitant	Budgétisation ou fiscalisation ou déduction TCFE *
Gaz	0.60 €/habitant	Budgétisation ou fiscalisation
Eclairage public (option B maintenance)	3.70 €/habitant	Budgétisation ou fiscalisation ou déduction TCFE * Herzeele non concernée
IRVE (infrastructure de recharge pour véhicule électrique)	800 €/borne 22kVA – 2 points de charge 800 €/borne 50 kVA – 1 point de charge	Budgétisation ou fiscalisation ou déduction TCFE *

	200 €/borne sur EP (3 à 7 kVA) – 1 point de charge	Herzeele non concernée
Télécommunication	1.50 €/habitant	Budgétisation ou fiscalisation
Numérique	0.30 €/habitant	Budgétisation ou fiscalisation

*Concernant la déduction de la TCFE, cette possibilité n'est ouverte qu'aux communes dont le SIECF assure la gestion de la TCFE au 1^{er} janvier 2024.

Le conseil municipal vote à l'unanimité en faveur de la fiscalisation.

3/ CCHF – Subvention à association (s)

Monsieur le Maire rappelle que chaque année une subvention peut être sollicitée auprès de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre par une ou deux association(s) sportive(s) ou culturelle(s) à raison d'un montant global de 800 € par an et par commune. Les demandes sont examinées par le comité d'attribution des subventions de la CCHF conformément à son règlement budgétaire et financier. Le(s) dossier(s) doit(vent) être déposé(s) à la CCHF au plus tôt.

Monsieur le Maire précise qu'il a connaissance d'un besoin financier exceptionnel de l'association St Sébastien qui sollicite dans sa demande de subvention à la commune un montant de 1 500 € en vue de la préparation de la coupe de France de tir à l'arc au féminin les 8 et 9 mai prochains. Il suggère de ce fait de réserver la globalité des 800 € à la Saint Sébastien. La subvention communale sera revue en conséquence au moment opportun.

Dominique BONNET fait remarquer que toutes les associations se présentent en mairie dès qu'elles ont des besoins d'argent ; où est l'autonomie ?

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

4/ Demande de subvention « DSIL » - Travaux à l'école du Val d'Yser

Monsieur le Maire rappelle qu'en juin 2023, un affaissement de la poutre maîtresse de la classe de CM2 a nécessité, par précaution, d'installer les élèves dans d'autres locaux, et que des travaux de consolidation ont été réalisés pendant les vacances d'été suite au diagnostic technique émis. Par anticipation, un diagnostic a été demandé début 2024 pour la classe contigüe dont la toiture repose sur la continuité de la poutre de la première classe. Il s'avère qu'il est judicieux d'envisager les mêmes travaux. Le caractère d'urgence n'étant pas manifeste, M. le Maire suggère qu'un dossier de demande de subvention soit déposé au titre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), soutien renforcé de l'Etat auprès des collectivités leur permettant de concrétiser leurs projets d'investissement. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 16 février 2024. La subvention peut s'élever jusqu'à 40% du montant HT des travaux.

Le conseil municipal vote à l'unanimité en faveur du dépôt d'un dossier de subvention DSIL.

5/ Attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la Fonction Publique Territoriale

M. le Maire rappelle que ce point figurait à l'ordre du jour de la précédente séance. Il s'agissait de déposer la demande d'avis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sur la proposition initiale du conseil municipal. Le comité s'est réuni le 30 janvier et a émis un avis favorable au dossier de la commune d'Herzeele.

Le conseil municipal entérine les propositions émises lors de la réunion du 27 novembre en faveur du personnel communal remplissant les conditions.

6/ Médiathèque Départementale du Nord – Demande d'aide à l'informatisation initiale

Dans le cadre du contrat d'objectifs signé entre la commune d'Herzelee et la médiathèque départementale du Nord fin 2022, il est prévu que la bibliothèque soit équipée en matériel informatique de manière à disposer d'une connexion Internet et d'un logiciel compatible avec celui de la MDN. Elle doit également pouvoir proposer aux usagers un accès internet, un poste informatique en libre accès et une imprimante/scanner en accès libre. L'échéance étant fixée à trois ans, M. le Maire et Mme Bouckenooghe, déléguée à la culture proposent de pourvoir à l'acquisition de ces matériels en 2024 en inscrivant ces dépenses au budget primitif.

Au préalable un dossier peut être déposé à la MDN en matière de subvention, matériel et logiciel pouvant être co-financés par cette structure départementale. A cette fin, il y a lieu d'émettre une délibération de principe, sollicitant le soutien financier du Département du Nord dans le cadre de l'informatisation initiale de la bibliothèque. La commission d'attribution se réunit en mai.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce projet qui doit répondre au contrat d'objectifs dans lequel figure le développement de l'accessibilité numérique.

Céline BOUCKENOOGHE, Adjointe déléguée à la Culture, complète l'information en indiquant que la mairie a déjà fourni un ordinateur à la bibliothèque mais qu'il en faut un second neuf avec douchette, imprimante-scanner. L'un des volets de l'informatisation est également de permettre un accès à un ordinateur au public. Le coût total représente une enveloppe de 6 000 € à 7 000 €, opération subventionnable de 50 à 80 %.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet.

POINTS ADMINISTRATIFS

7/ Personnel communal – Création de poste

Le recrutement en vue du remplacement de la secrétaire de mairie (grade attaché territorial) étant clos et le poste pourvu à compter du 1^{er} mars prochain, il y a lieu de créer un second poste d'attaché territorial afin d'accueillir la personne qui lui succèdera et qui est titulaire du concours d'attaché depuis juin 2023. Une période de tuilage étant prévue de mars à juin, il y a lieu de créer temporairement un second poste d'attaché pour que les deux postes du même grade figurent dans l'effectif du personnel communal jusque fin juin 2024.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'arrivée au 1^{er} mars de M. Clément DEHEEGHER, actuellement rédacteur principal en mairie de Wormhout. Il ajoute quelques précisions sur son parcours.

Madame Valérie VANHERSEL demande si le coût de cette période de tuilage a été estimé. Monsieur le Maire lui répond que le calcul n'a pas encore été fait.

Le conseil municipal se prononce en faveur de cette création de poste au 1^{er} mars 2024.

8/ Département du Nord – Convention liée à la pose de radars pédagogiques

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal en faveur de la pose d'un radar pédagogique rue de Wylder, du remplacement de celui de la rue de Wormhout et du renforcement de la sécurité au niveau du Lion blanc par un dispositif LED.

Le département a répondu favorablement à la demande de subvention présentée par la commune pour ces travaux, à hauteur de 6 693.93 €. Ces différents travaux étant programmés aux abords de routes départementales, il y a lieu de rédiger une convention qui précise les conditions d'occupation du domaine public routier départemental et de définir les modalités techniques, administratives et financières de ces différentes opérations.

Monsieur Jean-Claude POILLON fait remarquer que le radar rue de Wylder n'est pas nécessaire, il estime que la priorité serait la mise en place d'aires de croisement. Cependant le conseil municipal se prononce en faveur de cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS

Loi APER – Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR)

Face aux crises climatique et énergétique, le gouvernement s'est donné pour objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. La stratégie de transition énergétique repose sur quatre piliers indissociables : la sobriété et l'efficacité énergétiques d'une part, le déploiement des énergies renouvelables et la relance du nucléaire d'autre part.

L'accélération du déploiement des énergies renouvelables à court terme étant nécessaire pour lutter contre le dérèglement climatique, garantir notre sécurité d'approvisionnement et baisser la facture énergétique des entreprises et des ménages, un travail partenarial aux côtés des communes est prévu. La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables dite « loi APER » s'articule autour d'un axe prioritaire : planifier, en remettant les collectivités locales au centre des décisions.

La loi APER prévoit que les communes puissent définir des « zones d'accélération des énergies renouvelables » (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables en remettant les élus et leurs territoires au centre de la planification, connaisseurs de leurs territoires. Il revient aux communes de définir les zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets s'implanter.

Initialement prévu pour le 31 décembre 2023, ce travail de définition des zones a été reporté par l'Etat au premier semestre 2024. Au niveau de la CCHF, ce dossier devrait être présenté au conseil communautaire du 2 avril prochain. La CCHF rassemblera toutes les zones à l'échelle de son territoire dans une délibération globale.

Pour information, définir des zones d'accélération présente un double avantage pour les porteurs de projets (privés et publics : communes, EPCI, agriculteurs, industriels, entreprises, particuliers). D'une part, le fait de se situer dans une zone d'accélération permet un traitement plus rapide des dossiers d'autorisations d'urbanisme ; d'autre part il est prévu un bonus tarifaire notamment pour la prise en charge des coûts de raccordement au réseau.

Il existe 7 zones par chaque type d'énergie renouvelable :

- le solaire photovoltaïque (production d'électricité) et thermique (production d'eau chaude sanitaire) au sol ou en toiture
- l'éolien
- l'hydroélectricité
- le réseau de chaleur
- la géothermie
- la méthanisation
- la filière bois

Ces zones sont redéfinissables tous les cinq ans. Les contraintes d'urbanisme restent prises en compte (avis de l'ABF pour les communes qui sont concernées et restrictions liées au PLUI, notamment relatives aux zones inondables et protégées).

M. le Maire développera la présentation de ce point à titre informatif. Une consultation de la population d'au moins une semaine doit également être mise en place.

Le conseil municipal devra ensuite délibérer pour arrêter les zones que la commune retient.

M. le Maire liste les différentes énergies

1) Solaire

M. le Maire propose d'autoriser l'implantation sur tout le village
Valérie VANHERSEL indique que l'on ne peut pas refuser de dossier.
Le conseil valide le fait de favoriser l'implantation de systèmes solaires sur toute la commune.

2) Eolien

M le Maire indique que l'on ne peut pas installer d'éolienne à moins de 500m d'une maison.
Pas de minimum de distance pour les micros éoliennes
Le conseil se prononce pour avec 4 voix, contre avec 9 voix, 1 abstention
Le conseil ne valide pas le fait de favoriser l'installation d'éolienne

3) Hydroélectricité

Le conseil valide le fait de favoriser l'implantation de systèmes Hydroélectricité uniquement aux abords de l'Yser.

4) Réseau de chaleur

Le conseil valide le fait de favoriser l'implantation de systèmes de réseau de chaleur sur toute la commune

5) Géothermie

Le conseil valide le fait de favoriser l'implantation de géothermie sur toute la commune

6) Méthanisation

Le conseil valide le fait de favoriser l'implantation méthanisation sur toute la commune

7) filière bois

La commune n'est pas concernée.

Dispositif de participation citoyenne

La gendarmerie nationale souhaite organiser des réunions publiques dans les communes afin de présenter le dispositif de participation citoyenne (en remplacement des voisins vigilants). Un accord de principe des conseils municipaux est demandé avant de communiquer sur les dates et lieux de ces réunions.

Le conseil municipal donne son accord pour l'organisation de cette réunion publique d'information.

Eglise

Monsieur le Maire signale des désordres non visibles qui ont été décelés lors de l'enlèvement des ardoises sur la nef centrale de l'église. Environ 50 000 € de travaux supplémentaires sont à prévoir, mais il faut attendre un chiffrage plus précis.

Il informe également que les lambris des plafonds sont en très mauvais état, leur réfection n'entre pas dans les travaux en cours, à l'avenir il faudra se projeter.

Développement industriel du territoire

Monsieur le Maire fait savoir que la CCHF a dès à présent organisé 2 séminaires des élus communautaires ayant pour thème les impacts et les plans d'actions de la CCHF suite au développement des emplois industriels du dunkerquois.

RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION JEUNESSE

Gaëtan PICOTIN indique que 50 enfants sont inscrits aux ACM d'hiver.

Il va prochainement organiser une commission jeunesse pour parler de la suite à donner en matière de restauration collective avec la société Dupont.

Sonia PRUVOST demande comment est organisé le travail des agents communaux dans ces conditions.

Gaëtan PICOTIN indique que le planning a été revu.

Sonia PRUVOST propose de réaménager les mercredis.

Gaëtan PICOTIN répond qu'il a reçu les représentants de la CAF pour les accueils du mercredi mais il faut mutualiser les moyens avec d'autres communes, c'est à étudier.

Gaëtan PICOTIN attend des réponses précises de la CAF

Valérie VANHERSEL indique avoir été interpellée par Corinne DECLERCK, agent en restauration et entretien concernant un courrier à l'intention du Maire, de Gaëtan PICOTIN, Adjoint et du conseil municipal, or celui-ci n'a pas été remis, ce qui n'est pas normal. Seul Monsieur le Maire en a disposé.

Jean-Claude POILLON rejoint les propos de Valérie VANHERSEL

Nicolas GERVOIS ne voit pas où est le problème.

Gaëtan PICOTIN indique ne pas avoir reçu le courrier

M. le Maire explique que c'est un courrier concernant un problème d'ordre administratif et s'agissant de la situation d'un agent, il a préféré ne pas le divulguer d'autant plus que ce courrier comporte des erreurs.

COMMISSION ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT

Céline BOUCKENOOGHE indique que le 1^{er} marché de l'année a eu lieu le premier dimanche de février.

« Chèvres et papilles » ayant arrêté son activité, nous recherchons un commerçant en fromages.

Gauthier FOSSAERT est absent pour le moment ; nous attendrons son retour.

Les exposants étaient satisfaits de ce 1^{er} marché.

Une réunion s'est tenue avec les quatre communes organisatrices des marchés depuis l'année dernière ; tous sont d'accord pour continuer. Il y aura un marché supplémentaire lorsqu'il y aura 5 dimanches. Ce nouveau marché sera sur la commune de Zegerscappel.

Il n'y aura pas de marchés estivaux cette année car trop de marchés.

COMMISSION CULTURE

Céline BOUCKENOOGHE organise une réunion prochainement.

COMMISSION COMMUNICATION

Céline BOUCKENOOGHE annonce sa démission ce qui permettra à tout le monde de laisser exprimer sa créativité.

COMMISSION BATIMENTS et ESPACES VERTS

Régis BEUN indique que les caissons des volets roulants du restaurant scolaire ont été repeints. Ce chantier de peinture est donc complètement terminé.

Mise en peinture de la grille du cimetière.

En vue de la préparation du concours des villes et villages fleuris et du concours de la CCHF, préparation de décorations et de surprises sur le thème des JO.

Concernant le dépôt de verre, 2 devis sont disponibles afin de faire le choix dans le cadre du montage de la nouvelle clôture avec des blocs légos ou des parpaings à bancher.

COMMISSION DES FETES

Nicolas GERVOIS indique qu'il y a eu 82 adultes et 2 enfants au repas de Noël soit 20 personnes de moins qu'en 2022.

Il remercie Gaëtan PICOTIN et les associations qui y ont participé pour leur aide.

Concernant les séances CINELIGUE, Nicolas GERVOIS indique qu'il y a eu en 2023 7 séances et 257 personnes présentes. La prochaine séance aura lieu le 27/02.

Il fait remarquer que les séances vacances reçoivent un succès auprès des ACM car le coût est nettement plus supportable qu'une sortie en autobus.

Il indique que la maison du père Noël a une nouvelle fois été un succès et qu'en 2024 elle sera faite sous une autre forme. Nicolas remercie Nathalie, Dominique, Vincent, René et le comité des fêtes pour leur aide.

Le 16/02 aura lieu la projection de la classe de neige au restaurant scolaire à 17h30

Le 14/04 aura lieu le parcours du cœur

Le 19/05 les 4 jours de Dunkerque passeront par Herzelee, nous recherchons des bénévoles

COMMISSION BATIMENTS et VOIRIE

Cédric TROLET annonce le remplacement du radar pédagogique rue de Wormhout et l'installation d'un nouveau radar route de Wylder.

En même temps un panneau avertisseur de passage protégé va être installé au niveau café du Lion blanc. La commune a participé activement avec Flandre Opale Habitat et Enedis à la mise en fonctionnement de l'éclairage public au Domaine des Vergers. L'alimentation électrique du puits devrait être opérationnelle pour l'été 2024.

Cédric TROLET annonce que des études sont en train d'être menées pour revoir et sécuriser ce même lotissement. Prochaine réunion le 8 mars.

Au niveau de la CCHF Cédric TROLET informe d'une réunion avec la CCHF en vue d'optimiser l'écoulement de l'eau rue de la Chapelle Delattre.

Une demande a été faite pour la mise en place d'un collecteur d'eau rue des Archers suite à un affaissement de voirie.

Des transversales ont été débouchées rue de Stavele et rue Robitaillie.

Au niveau du Département, une convention tripartite va être écrite entre la commune, la CCHF et le département pour le déplacement du passage protégé rue de Wormhout au niveau du Lion Blanc.

Les désordres route de Wylder suite à la mise en place de la déviation vont être corrigés et une demande de la commune a été faite pour sécuriser le double virage route de Wylder (étude aires de croisement).

Cédric TROLET annonce que des travaux de réfection de voirie vont être exécutés route de Bambecque par le département.

Au niveau du SIECF le dossier pour la réfection de l'éclairage public rue de Wormhout, de la place et du lotissement St Crépin est lancé.

Le trottoir rue de la Briqueterie est terminé - réception du chantier le 23 février.

Le téléphone de la bibliothèque est opérationnel, nous continuons à déployer les antennes Wifi pour permettre des accès internet dans les bâtiments communaux.

Clôture de la séance à 22 heures 10.

Mis en ligne le 21 mars 2024 par le Maire, Stéphane FRANCKE.

